

# **Appel d'offres ouvert**

Collecte sélective, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

Règlement de la consultation

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES Mercredi 9 janvier 2019 à 12h00

# Table des matières

Article 1 - Objet de la consultation	3
Article 2 – Définition de la procédure	3
Article 3 – Durée du marché	
Article 4 - Variantes	3
Article 5 – Allotissement et tranches	3
Article 6 - Nature de l'attribution	
Article 7 – Conditions et mode d'obtention des documents	4
7-1- Obtention du DCE	4
7-2 Modifications de détail	4
7-3 Contenu du dossier de consultation	5
Article 8 – Remise des offres	5
8-1 Conditions de remises des offres	5
8-3 Documents à produire	5
Article 9 – Critères de jugement des offres	
9-1 Sélection des candidatures	8
9-2 Jugement et classement des offres	8
Article 10 - Délai de validité des propositions	9
Article 11 - Renseignements complémentaires	9

# Article 1 – Objet de la consultation

La consultation par lot séparés porte sur les prestations désignées ci-après :

- Collecte sélective en porte à porte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

Ce marché est réalisé par la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache (ci-après désigné « la CCPT »).

Le pouvoir adjudicateur est la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache :

## Communauté de Communes des Portes de la Thiérache

320 rue des Verseaux 02360 Rozoy-sur-Serre

Tel: 03 23 98 04 54

La personne responsable du marché est Monsieur Pierre DIDIER, Président de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

La personne à contacter pour obtenir des renseignements complémentaires sur le marché est Madame Sandra POCHAT (spochat@portes-de-thierache.fr / 03 23 98 04 54).

# Article 2 – Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure formalisée en appel d'offres ouvert définie aux articles 25, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## Article 3 – Durée du marché

Les prestations débuteront le 1<sup>er</sup> mars 2019 et seront exécutées pour une durée de 2 ans pour l'ensemble des prestations, soit jusqu'au 28 février 2021.

Si les tranches optionnelles sont déclenchées, les prestations se poursuivront jusqu'au 28 fevrier 2022.

#### **Article 4 – Variantes**

Les variantes sont admises.

## **Article 5 – Allotissement et tranches**

Le présent marché fait l'objet de 3 lots distincts :

Il se décompose en 3 lots, comprenant chacun une tranche ferme et une tranche optionnelle :

 <u>Lot 1</u>: Collecte en porte-à-porte et transport des ordures ménagères, du verre et des autres matériaux recyclables

<u>Tranche ferme</u>: Collecte en porte-à-porte et transport des ordures ménagères, du verre et des autres matériaux recyclables du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021.

<u>Tranche optionnelle 1</u>: Collecte en porte-à-porte et transport des ordures ménagères, du verre et des autres matériaux recyclables du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022.

Lot 2 : Tri et conditionnement des matériaux recyclables issus de la collecte sélective

<u>Tranche ferme</u>: Tri et conditionnement des matériaux recyclables issus de la collecte sélective du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021.

<u>Tranche optionnelle 2</u>: Tri et conditionnement des matériaux recyclables issus de la collecte sélective du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022.

• <u>Lot 3</u>: Traitement des déchets ménagers non valorisables issus de la collecte en porte-à-porte <u>Tranche ferme</u>: Traitement des déchets ménagers non valorisables issus de la collecte en porte à porte du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2021.

<u>Tranche optionnelle 3</u>: Traitement des déchets ménagers non valorisables issus de la collecte en porte à porte du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022.

Les soumissionnaires remettront une candidature et une offre distincte pour chaque lot.

La réalisation des missions est toutefois interdépendante, notamment entre les prestations de collecte d'une part, de tri et traitement d'autre part. L'articulation et l'optimisation des prestations effectuées au titre des différents lots (collecte, tri, traitement) seront de la compétence d'une commission composée de la Communauté de Communes et des différents prestataires pour chacun des lots.

## <u>Article 6 – Nature de l'attribution</u>

Chaque lot pourra être conclu:

- soit avec un entrepreneur unique ;
- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires ;
- soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

## Article 7 – Conditions et mode d'obtention des documents

### 7-1 Obtention du DCE

L'ensemble des pièces du DCE est téléchargeable gratuitement sur le profil acheteur de la CCPT et sur le site internet de la CCPT.

#### 7-2 Modifications de détail

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition cidessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 7-3 Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation aux entreprises est constitué de :

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- l'Acte d'Engagement (ATTRI1);
- le Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE);
- le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

# <u>Article 8 – Remise des offres</u>

#### 8-1 Conditions de remises des offres

Les offres seront remises par voie dématérialisée sur https://www.marchesonline.com/.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Les offres seront établies en euros.

Tout dossier doit être transmis avant le :

### Mercredi 9 janvier 2019 à 12h00

## 8-2 Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### Pièces du dossier de candidature :

- La lettre de candidature et l'habilitation du mandataire (DC1), la déclaration du candidat (DC2), l'état annuel des certificats reçus (situation fiscale et sociale) (NOTI2) ;
  - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, si le signataire n'est pas le représentant légal ;
  - Les pièces relatives à la situation juridique, économique et financière de l'entreprise :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature les renseignements concernant :

- ➤ La situation juridique de son entreprise, telle que prévue à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, c'est-à-dire :
  - Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
  - Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 48 du décret du 25 mars 2016;
  - les renseignements relatifs au respect de l'obligation d'emploi mentionnée
    à l'article L. 5212-1 a L.5212-11 du Code du travail.
- ➤ La capacité économique et financière de son entreprise, telle que prévue à l'article 44 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marches publics c'est-à-dire :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Les pièces relatives aux références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise telles que prévues à l'article 44 du décret du 25 mars 2016 doivent être attestées par la production des éléments suivants :
  - ➤ Les conditions générales d'exploitation, documentation présentant son organisation, ses moyens en personnels : effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement, ses moyens en matériels et certifications professionnelles ;
  - ➤ La liste de ses références en rapport et proportionnées avec l'objet du Marché pour des prestations exécutées au cours des trois dernières années (liste comportant le montant des marchés, le nom et les coordonnées des personnes à contacter).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet operateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'operateur économique.

## Pièces de l'offre :

- acte d'engagement (ATTRI1) dûment complété et signé
- bordereau des prix dûment complété et signé
- détail estimatif quantitatif dûment complété et signé
- CCAP daté et signé
- CCTP daté et signé
- L'indication des sous-traitants éventuels et la nature des prestations sous-traitées (DC4). (La sous-traitance sera réalisée dans les conditions définies par l'article 62 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marches publics et l'article 57 du décret du 25 mars 2016).
- Mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des différentes prestations, afin d'atteindre les objectifs et de tenir compte des contraintes du maître d'ouvrage.

Le mémoire technique sera composé de toutes les informations jugées utiles par le candidat pour décrire les prestations proposées au titre de chacun des lots, et notamment des éléments suivants pour chaque lot :

# Lot 1:

- La description générale de l'organisation mise en place pour effectuer les prestations et les services, et notamment les moyens mis en œuvre pour la mise en place opérationnelle des prestations à partir de la notification du marché, afin de garantir le démarrage de la prestation dans les délais impartis et sur l'articulation envisagée entre les différents lots de collecte, tri et traitement ;

- La présentation qualitative et quantitative des moyens humains et matériels qui seront mis en place par le candidat. Seront également précisés les moyens matériels de remplacement prévus ;
- Une note détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène lors de la réalisation du marché ;
- Un détail des actions en faveur du développement durable mises en place par le candidat dans le cadre du présent marché et dans la politique générale de l'entreprise (éco-conduite, récupération des eaux de lavage, ...) ainsi que les justificatifs le cas échéant ;
- Une note détaillée précisant la formation de base et les formations spécialisées des agents ainsi que la présentation du plan de formation ;
- La copie des documents attestant que le candidat respecte les dispositions réglementaires relatives au transport de déchets (exemple, en cas de transport par route : une copie du récépissé numéroté et en cours de validité de la déclaration auprès du Préfet du Département compétent, par application du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998, relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets) ;
- Les modalités de pesage des camions pour les différents flux ;
- La méthodologie concernant la détection et communication des erreurs de tri.

## Lot 2:

- La description générale de l'organisation mise en place pour effectuer les prestations et les services, et notamment les moyens mis en œuvre pour la mise en place opérationnelle des prestations à partir de la notification du marché, afin de garantir le démarrage de la prestation dans les délais impartis et sur l'articulation envisagée entre les différents lots de collecte, tri et traitement. La présentation qualitative et quantitative des moyens humains et matériels qui seront mis en place par le candidat ;
- Une note détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène lors de la réalisation du marché ;
- Un détail des actions en faveur du développement durable mises en place par le candidat dans le cadre du présent marché et dans la politique générale de l'entreprise (insertion, environnement, ...) ainsi que les justificatifs le cas échéant ;
- Une note détaillée précisant la formation de base et les formations spécialisées des agents ainsi que la présentation du plan de formation ;
- Les copies des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter les sites ;
- Le tonnage autorisé sur le centre de tri ;
- Une note technique explicative sur les modalités de tri ainsi que le devenir des déchets valorisés ou traités :
- Un détail de la politique menée concernant l'extension des consignes de tri (réponse aux appels à projet CITEO, labellisation, calendrier prévisionnel de mise en place, ...);
- Les modalités de traitement des refus de tri.

#### Lot 3:

- La description générale de l'organisation mise en place pour effectuer les prestations et les services, et notamment les moyens mis en œuvre pour la mise en place opérationnelle des prestations à partir de la notification du marché, afin de garantir le démarrage de la prestation dans les délais impartis et sur l'articulation envisagée entre les différents lots de collecte, tri et traitement ;

- Une note technique explicative sur le processus de traitement des déchets ;
- La présentation qualitative et quantitative des moyens humains et matériels qui seront mis en place par le candidat ;
- Une note détaillée indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène lors de la réalisation du marché ;
- Un détail des actions en faveur du développement durable mises en place par le candidat dans le cadre du présent marché et dans la politique générale de l'entreprise (insertion, environnement, ...) ainsi que les justificatifs le cas échéant ;
- Une note détaillée précisant la formation de base et les formations spécialisées des agents ainsi que la présentation du plan de formation ;
- La copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter les sites ;
- Le tonnage autorisé sur les centres de traitement ou de valorisation ;
- Une note sur les équipements mis en place pour détecter la radioactivité et la procédure suivie le cas échéant

## Article 9 - Critères de jugement des offres

#### 9-1 Sélection des candidatures

Seuls seront ouvert les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres, soit le mercredi 9 janvier 2019 à 12h00.

Les candidatures qui ne présentent pas de garanties professionnelles, techniques, économiques et financières suffisantes pour l'exécution du marché seront éliminées.

## 9-2 Jugement et classement des offres

L'examen des candidatures sera effectué par la commission d'appel d'offres qui éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

Valeur technique	Qualité de la note méthodologique (performance du dispositif en terme de qualité de service et de valorisation, de simplicité et de confort pour l'usager, de cohérence entre les prestations de collecte, tri et traitement)	45%
	Démarche de développement durable	15%
Prix		40%

Le pouvoir adjudicateur peut, en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer des sous-détails de prix qu'il estimerait nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Toute offre non conforme au Règlement de Consultation sera déclarée nulle.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations indiqués à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

## Article 10 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

# Article 11 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur marchesonline.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.